

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE BELLECHASSE
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CLAIRE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la municipalité de Sainte-Claire tenue le 7 juillet 2025 à 20 h.

Sont présents:

Siège #1 - Yves Bécharde
Siège #2 - Luc Vaillancourt
Siège #3 - Guylaine Lemelin
Siège #4 - Jocelyn Lehouillier
Siège #5 - Gaston Fortier
Siège #6 - Sylvie Leblond

Est / sont absents:

Formant quorum sous la présidence de madame Guylaine Aubin, mairesse. Mme Émilie Guillemette, directrice générale et greffière-trésorière, assiste également à cette séance.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, madame la mairesse déclare la séance ouverte et souhaite la bienvenue à tous.

186-2025

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Tous les membres du conseil ont reçu un projet d'ordre du jour de la présente séance au plus tard 72 heures avant l'heure fixée pour le début de la séance.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 - Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juin 2025

4 - DOSSIER(S) - ADMINISTRATION

4.1 - Résolution attestant les frais encourus dans le cadre du programme d'aide à l'entretien du réseau routier local

4.2 - Approbation de demande d'exemption de taxes - Société du patrimoine

4.3 - Nomination de la secrétaire d'élection et de l'adjointe d'élection

4.4 - Actualisation des tarifs pour la rémunération/allocation de dépenses payables lors d'une élection ou d'un référendum à la Municipalité de Sainte-Claire

5 - DOSSIER (S) - SERVICES PUBLICS

5.1 - Adoption du plan d'intervention mis à jour pour la gestion des infrastructures municipales

5.2 - Dépôt du rapport d'inspection de l'éco-centre par la MRC de Bellechasse

5.3 - Adoption de la nouvelle politique d'embauche de nouveaux pompiers

- 6 - DOSSIER(S) - AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**
 - 6.1 -** Projet de développement résidentiel de l'Érablière-Vente des terrains no 27 à 41
 - 6.2 -** Autorisation d'installer des clôtures à neige pour la période hivernale - rue Larochelle
 - 6.3 -** Dépôt au conseil du rapport du consultant pour l'amélioration de la fluidité et de la sécurité sur la Route 277 entre Saint-Anselme et Sainte-Claire
- 7 - DOSSIER(S) - LOISIRS, CULTURE ET DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE**
 - 7.1 -** Suivi des comités
- 8 - DOSSIER(S) - AUTRES**
 - 8.1 -** Procès-verbal de la MRC - Séance du 18 juin 2025
- 9 - APPROBATION DES COMPTES**
 - 9.1 -** Approbation des comptes à payer
- 10 - LECTURE DE LA CORRESPONDANCE**
 - 10.1 -** Lecture de la lettre de remerciement de la Société du Patrimoine
 - 10.2 -** Lettre de remerciement - Fondation de l'école de Saint-Anselme
- 11 - AFFAIRES NOUVELLES**
 - 11.1 -** Motion de félicitations à M. Anthony Lessard
 - 11.2 -** Demande d'aide financière - Équipe de balle rapide Québec U23
 - 11.3 -** Demande de support financier -Softball Québec
 - 11.4 -** Motion de félicitations à l'entreprise Prévost
 - 11.5 -** Motion de félicitations à l'entreprise LAFONTAINE
 - 11.6 -** Motion de félicitations au comité organisateur et aux bénévoles de l'événement Le festival Sainte-Claire en fête
- 12 - PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 13 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par M. le conseiller Luc Vaillancourt et résolu à l'unanimité des conseillers présents.

QUE l'ordre du jour soit adopté avec les modifications suivantes:

Reporter les points suivants:

4.4 Actualisation des tarifs pour la rémunération/allocation de dépenses payables lors d'une élection ou d'un référendum à la Municipalité de Sainte-Claire;

11.2 Demande d'aide financière - Équipe de balle rapide Québec U23;

Ajouter le point suivant:

11.6 Motion de félicitations au comité organisateur et aux bénévoles de l'événement Le festival Sainte-Claire en fête.

ADOPTÉE

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 - Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juin 2025

187-2025

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal a été remis à l'intérieur du délai prévu par le Code municipal;

CONSIDÉRANT que la directrice générale et greffière-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

Il est proposé par Mme la conseillère Guylaine Lemelin et résolu unanimement par les conseillers présents.

QUE le procès-verbal du 2 juin 2025 soit accepté tel que rédigé.

ADOPTÉE

4 - DOSSIER(S) - ADMINISTRATION

188-2025

4.1 - Résolution attestant les frais encourus dans le cadre du programme d'aide à l'entretien du réseau routier local

ATTENDU que le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a versé une compensation de 70 518 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2024;

ATTENDU que les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales de niveaux 1 et 2, ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité;

Pour ces motifs;

Il est proposé par M. le conseiller Jocelyn Lehouillier et résolu unanimement par les conseillers présents que la Municipalité de Sainte-Claire atteste de la véracité des frais encourus et du fait qu'ils l'ont été sur les routes locales de niveaux 1 et 2 appartenant à la Municipalité de Sainte-Claire, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local pour un montant de 442 172 \$ en fonctionnement;

QUE la Municipalité de Sainte-Claire confirme que les travaux exécutés en vertu des présentes ne font l'objet d'aucune autre subvention.

ADOPTÉE

189-2025

4.2 - Approbation de demande d'exemption de taxes - Société du patrimoine

ATTENDU que la Société du patrimoine est un organisme à but non lucratif reconnu, œuvrant dans le domaine du patrimoine culturel ;

ATTENDU que l'organisme a déposé une demande de révision périodique de reconnaissance auprès du MAMH, conformément à l'article 243.24 de la Loi sur la fiscalité municipale;

ATTENDU que l'immeuble situé au 105, rue principale est inscrit au rôle d'évaluation foncière au nom de la Société du patrimoine et est utilisé principalement pour des activités admissibles à des fins non lucratives;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme la conseillère Sylvie Leblond et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de la municipalité de Sainte-Claire appuie la demande de la Société du patrimoine visant l'exemption des taxes municipales pour l'immeuble situé au 105, rue Principale, conformément aux dispositions de la Loi sur la fiscalité municipale;

QUE la présente résolution soit transmise au MAMH dans le cadre du processus de révision de reconnaissance.

ADOPTÉE

190-2025

4.3 - Nomination de la secrétaire d'élection et de l'adjointe d'élection

ATTENDU qu'il y aura un processus d'élection dans l'année 2025, soit le 2 novembre 2025;

ATTENDU que la présidente d'élection doit s'adjoindre d'une secrétaire d'élection;

ATTENDU que la présidente d'élection peut également nommer une adjointe d'élection;

ATTENDU que la présidente recommande de nommer madame Chantal Fournier comme secrétaire d'élection et madame Guylaine Marceau comme adjointe d'élection;

Il est proposé par M. le conseiller Yves Béchard et unanimement résolu par les conseillers présents, de nommer madame Chantal Fournier, secrétaire d'élection et madame Guylaine Marceau, adjointe d'élection.

QUE la rémunération soit établie selon le règlement de rémunération du personnel électoral.

ADOPTÉE

4.4 - Actualisation des tarifs pour la rémunération/allocation de dépenses payables lors d'une élection ou d'un référendum à la Municipalité de Sainte-Claire

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

5 - DOSSIER (S) - SERVICES PUBLICS

191-2025

5.1 - Adoption du plan d'intervention mis à jour pour la gestion des infrastructures municipales

ATTENDU que la dernière version du plan d'intervention de la Municipalité de Sainte-Claire date de 2017 ;

ATTENDU que depuis cette date, la Municipalité a réalisé plusieurs travaux de remplacement de conduites, de réparations, d'entretien et d'inspection de ses infrastructures ;

ATTENDU que la firme WSP a été mandatée en septembre 2023 pour mettre à jour le plan d'intervention conformément aux exigences du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) ;

ATTENDU que le plan d'intervention mis à jour permet une meilleure planification des investissements, une gestion durable des actifs municipaux et constitue un préalable à l'obtention de certaines aides financières gouvernementales ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Luc Vaillancourt et résolu à l'unanimité des conseillers

présents;

QUE le conseil municipal de Sainte-Claire adopte officiellement le plan d'intervention mis à jour et préparé par la firme WSP soumis en mars 2025;

QUE ce plan soit transmis au MAMH et intégré aux outils de planification de la Municipalité ;

QUE la direction générale soit autorisée à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre du présent plan.

ADOPTÉE

192-2025

5.2 - Dépôt du rapport d'inspection de l'éco-centre par la MRC de Bellechasse

ATTENDU qu'un rapport d'inspection de l'éco-centre a été préparé conformément aux exigences en vigueur par la MRC de Bellechasse;

ATTENDU que ledit rapport a été remis au conseil municipal pour étude et analyse ;

Il est proposé par Mme la conseillère Guylaine Lemelin et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE le conseil municipal de Sainte-Claire accuse réception du rapport d'inspection de l'éco-centre déposé lors de la séance du 7 juillet 2025;

QUE toute recommandation qui y figure fasse l'objet d'un suivi par les services municipaux concernés.

ADOPTÉE

193-2025

5.3 - Adoption de la nouvelle politique d'embauche de nouveaux pompiers

ATTENDU que le directeur du service incendie, Monsieur Bruno Caron, a déposé une nouvelle politique d'embauche visant à encadrer le processus de recrutement des pompiers au sein de la Municipalité de Sainte-Claire;

ATTENDU que cette politique vise à assurer la transparence, l'équité et l'efficacité dans le recrutement du personnel du service incendie;

ATTENDU que les membres du conseil municipal ont pris connaissance du contenu de ladite politique et en recommandent l'adoption;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Yves Bécharde et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la Municipalité de Sainte-Claire adopte officiellement la politique d'embauche des nouveaux pompiers, telle que présentée par le directeur du service incendie, Monsieur Bruno Caron;

QUE ladite politique entre en vigueur dès l'adoption de la présente résolution et que l'entente de travail en vigueur aura préséance sur cette politique;

QUE la directrice générale soit mandatée pour assurer la diffusion de cette politique auprès des services concernés et pour en assurer le suivi.

ADOPTÉE

6 - DOSSIER(S) - AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

194-2025

6.1 - Projet de développement résidentiel de l'Érablière-Vente des terrains no 27 à 41

ATTENDU que le projet de développement résidentiel de l'Érablière a été approuvé par le conseil municipal selon un plan définissant les types de propriétés autorisées par terrain;

ATTENDU que les terrains numéro 27 à 41 inclusivement sont désignés pour accueillir exclusivement des propriétés unifamiliales;

ATTENDU que la grille d'usage en vigueur actuellement pourrait permettre d'autres types de constructions, mais que le projet a initialement été autorisé en tenant compte de la vocation unifamiliale de ces terrains;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Gaston Fortier et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

1. D'autoriser la vente des terrains numéro 27 à 41 inclusivement uniquement à des acheteurs qui s'engagent formellement à respecter la vocation unifamiliale de ces terrains;
2. D'exiger que la présente résolution accompagne tout document de vente relatif à ces terrains et qu'une clause à cet effet soit incluse dans l'acte notarié de vente.

ADOPTÉE

195-2025

6.2 - Autorisation d'installer des clôtures à neige pour la période hivernale - rue Larochelle

M. Yves Béchard se retire de toute discussion considérant un intérêt pour cet item.

ATTENDU que des rafales de vent fréquentes causent des inconvénients aux propriétés situées à proximité du lot numéro 5 307 559 et qu'une demande a été formulée à la municipalité, afin d'obtenir l'autorisation d'installer des clôtures brise-vent en période hivernale pour contrer ce phénomène;

ATTENDU que les clôtures à neige constituent une mesure efficace et temporaire pour limiter les effets du vent et améliorer la sécurité;

ATTENDU que les propriétaires concernés ont manifesté leur volonté de procéder à l'installation de telles clôtures à leurs frais;

EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé par M. le conseiller Jocelyn Lehouillier et résolu unanimement par les conseillers présents:

QUE le Conseil municipal de Sainte-Claire autorise les propriétaires des propriétés adjacentes au lot numéro 5 307 559 à installer des clôtures à neige sur le lot 5 307 559 pour la période hivernale, soit du 15 octobre au 30 avril inclusivement au même titre que l'installation de garage temporaire.

Que ces clôtures doivent :

- Être temporaires, installées et retirées tel que stipulé à l'article 91 du règlement sur l'installation d'une clôture à neige, et ce aux frais des propriétaires concernés;
- Avoir une hauteur maximale conforme à réglementation sur l'installation de clôtures soit maximum 2 mètres;
- Être composées de plastique perforé ou de grillage sans barbelé;
- Être installées de manière sécuritaire et respecter la réglementation municipale applicable, le cas échéant.

ADOPTÉE

M. Yves Bécharde revient à la séance.

196-2025

6.3 - Dépôt au conseil du rapport du consultant pour l'amélioration de la fluidité et de la sécurité sur la Route 277 entre Saint-Anselme et Sainte-Claire

ATTENDU qu'un rapport d'analyse a été préparé par M. André Caron, consultant;

ATTENDU que ledit rapport a été remis au conseil municipal pour étude et analyse ;

Il est proposé par M. le conseiller Luc Vaillancourt et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE le conseil municipal de Sainte-Claire accuse réception du rapport lors de la séance du 7 juillet 2025 et en approuve le contenu;

QUE toutes recommandations qui y figurent soient reconnues comme conformes à la situation actuelle et que cette résolution puisse être intégrée à toute demande d'agir auprès du ministère des Transports et de la mobilité durable le cas échéant.

ADOPTÉE

7 - DOSSIER(S) - LOISIRS, CULTURE ET DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE

7.1 - Suivi des comités

8 - DOSSIER(S) - AUTRES

8.1 - Procès-verbal de la MRC - Séance du 18 juin 2025

9 - APPROBATION DES COMPTES

197-2025

9.1 - Approbation des comptes à payer

CONSIDÉRANT que chacun des membres du conseil a reçu la liste des comptes à payer;

Il est proposé par Mme la conseillère Sylvie Leblond et résolu unanimement par les conseillers présents.

QUE la liste de comptes à payer en date du 7 juillet 2025 soit acceptée et payée.

ADOPTÉE

10 - LECTURE DE LA CORRESPONDANCE

10.1 - Lecture de la lettre de remerciement de la Société du Patrimoine

Lecture de la lettre de remerciement de la Société du Patrimoine pour l'aide financière apportée pour l'achat de microphones sans fil.

10.2 - Lettre de remerciement - Fondation de l'école de Saint-Anselme

Lecture de la lettre de remerciement pour l'aide financière apportée dans le cadre de leur 75e anniversaire.

11 - AFFAIRES NOUVELLES

11.1 - Motion de félicitations à M. Anthony Lessard

Le conseil municipal de Sainte-Claire souhaite souligner avec fierté les exploits d'un citoyen de chez nous, M. Anthony Lessard, qui s'est récemment illustré de façon exceptionnelle dans le monde de la course automobile.

Lors de la série Nascar ProTruck tenue à New Smyrna, en Floride, en janvier, février et mars dernier, Anthony a remporté deux victoires en trois courses, démontrant tout son talent et sa détermination. Ces performances remarquables, réalisées à des milliers de kilomètres de chez nous, sont le fruit d'un travail d'équipe bien rodé avec son partenaire Stéphane Lecours, pilote chevronné de Lac-Etchemin.

Depuis 2022, ces deux passionnés forment l'écurie Anthony Lessard Racing Team. Ensemble, ils ont relevé de nombreux défis, dont l'acquisition et la remise à neuf d'un camion de course adapté aux épreuves en sol américain. Leur esprit de collaboration, leur ténacité et leur engagement total leur ont permis de rivaliser avec les meilleurs, malgré des conditions complètement nouvelles.

Mais ce n'est pas tout! En plus de sa saison floridienne, Anthony a aussi brillé sur la glace cet hiver, remportant la triple couronne de la série Flat Track Québec en VTT.

Aujourd'hui, alors qu'il s'apprête à entamer sa saison estivale à l'Autodrome de Vallée-Jonction, nous tenons à lui témoigner notre reconnaissance et notre admiration.

Bravo Anthony, pour ta persévérance, ton talent, et pour le rayonnement positif que tu offres à notre municipalité. Tu es une source d'inspiration et une grande fierté pour Sainte-Claire !

Félicitations également à ton coéquipier Stéphane Lecours pour son rôle de mentor et de complice dans cette belle aventure.

11.2 - Demande d'aide financière - Équipe de balle rapide Québec U23

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

11.3 - Demande de support financier -Softball Québec

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière pour de l'équipe Softball Québec Masculine U17 ;

CONSIDÉRANT que quatre (4) joueurs sont des citoyens de Sainte-Claire, soit Alex Leclerc, Félix Côté, Nathan Giguère et Émile Gagnon et qu'ils participeront au Championnat canadien du 6 au 10 août 2025.

Il est proposé par M. le conseiller Jocelyn Lehouillier et résolu unanimement par les

198-2025

conseillers présents d'accorder un montant de 200\$ pour l'équipe de Softball Québec masculine U17 pour leur saison 2025.

ADOPTÉE

199-2025

11.4 - Motion de félicitations à l'entreprise Prévost

CONSIDÉRANT la tenue de la 24e édition du Gala Les Pléiades – Prix d'Excellence 2025 organisé par la Chambre de commerce et d'industrie du Grand Lévis;

CONSIDÉRANT que l'entreprise Prevost, un fleuron manufacturier de notre région, s'est vue décerner non seulement le titre de « Manufacturier d'exception – Grande entreprise », mais également le convoité prix d'Entreprise de l'année ;

CONSIDÉRANT que ces distinctions témoignent du travail exemplaire, de l'engagement et de la passion de l'équipe Prevost, sous la direction de M. François Tremblay, président et chef de la direction ;

CONSIDÉRANT l'impact positif de cette reconnaissance pour l'ensemble de la collectivité économique de la région, ainsi que la fierté qu'elle suscite chez les citoyens et citoyennes de notre municipalité ;

Il est proposé par M. le conseiller Yves Béchard et résolu unanimement par les conseillers présents que le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Claire adresse ses plus sincères félicitations à l'entreprise Prevost et à son président, M. François Tremblay, pour cette reconnaissance bien méritée, et leur souhaite un succès toujours grandissant dans l'avenir.

ADOPTÉE

200-2025

11.5 - Motion de félicitations à l'entreprise LAFONTAINE

CONSIDÉRANT la 24e édition du Gala Les Pléiades – Prix d'Excellence 2025, organisé par la Chambre de commerce et d'industrie du Grand Lévis ;

CONSIDÉRANT que l'entreprise Les Excavations Lafontaine s'est brillamment illustrée en remportant les prix dans les catégories «Constructeur» et «Le Performant – Grande entreprise» ;

CONSIDÉRANT que ces distinctions témoignent de l'expertise, du dynamisme et de la performance de cette entreprise familiale, représentée par M. Mathieu Lafontaine et M. François Lafontaine lors de la cérémonie ;

CONSIDÉRANT l'importance de souligner les succès des entreprises locales qui contribuent activement à l'économie régionale et au rayonnement de notre municipalité ;

Il est proposé par Mme la conseillère Guylaine Lemelin et résolu unanimement par les conseillers présents que le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Claire adresse ses plus chaleureuses félicitations à l'entreprise Les Excavations Lafontaine, ainsi qu'à toute son équipe, pour cette reconnaissance bien méritée, et leur souhaite un succès continu dans leurs projets à venir.

ADOPTÉE

201-2025

11.6 - Motion de félicitations au comité organisateur et aux bénévoles de l'événement Le festival Sainte-Claire en fête

La municipalité de Sainte-Claire tient à féliciter les organisateurs et les bénévoles ayant oeuvrés pour la réussite incontestable de l'événement le festival Sainte-Claire en fête.

Votre implication précieuse est définitivement une contribution qui permet à la Municipalité de rayonner et de présenter aux citoyens un événement de qualité apprécié par ceux-ci.

Nous souhaitons la pérennité du festival et serons fiers de participer au maintien de sa réussite.

Il est proposé par M. le conseiller Luc Vaillancourt et résolu unanimement par les conseillers présents que le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Claire adresse ses plus chaleureuses félicitations aux organisateurs et aux bénévoles pour leur persévérance et leur dévouement.

ADOPTÉE

12 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Quelques citoyens questionnent et apportent quelques commentaires sur différents sujets:

- Questionnement sur une plainte pour un terrain à l'entrée du village;
- Questionnement sur les comptes à payer du mois;
- Questionnement sur la résolution du développement de l'Érablière;
- Questionnement au sujet de l'ajout de signalisation sur les rues Brown et Renaud;
- Questionnement sur le poteau d'Hydro-Québec dans le développement;
- Questionnement sur l'expérience du coordonnateur des travaux publics;
- Questionnement sur les augmentations salariales de la MRC.

202-2025

13 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Les sujets à l'ordre du jour étant épuisés;

Il est proposé par Mme la conseillère Sylvie Leblond et résolu à l'unanimité par les conseillers présents.

Que la séance soit levée, à 20h45.

ADOPTÉE

Guylaine Aubin
Mairesse

Émilie Guillemette
Directrice générale et greffière-trésorière

Je soussignée, Guylaine Aubin, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par la loi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

Guylaine Aubin
Mairesse

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, Émilie Guillemette, greffière-trésorière, certifie par la présente que la municipalité de Sainte-Claire dispose des crédits budgétaires suffisants pour les fins auxquelles les dépenses

décrites au présent procès-verbal sont projetées.

Émilie Guillemette
Directrice générale et greffière-trésorière